



Consortium national de formation en santé (CNFS) et Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC)

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2014 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Consortium national de formation en santé
Association des universités de la francophonie canadienne
223, rue Main
Ottawa (Ontario) K1S 1C4

Personne ressource :
Jocelyne Lalonde
Directrice générale
jolalonde@aufc.ca
Tél. : (613) 244-7837, poste 103

Introduction

Depuis deux ans déjà, le Consortium national de formation en santé (CNFS) et l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC) ont adopté un modèle de codirection générale qui a conduit à une plus grande synergie des efforts de formation et de recherche postsecondaires en français hors Québec. L'an prochain, ces deux organismes voudront poursuivre leur évolution en s'unissant au sein d'une nouvelle association qui portera le nom de *l'Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne* et qui sera officiellement mise en place le 1^{er} avril 2015.

Cette nouvelle alliance stratégique parlera d'une seule voix. Elle aura à cœur les mêmes objectifs communs de bonifier l'offre d'éducation postsecondaire de qualité en français en milieu minoritaire francophone et de contribuer à la vitalité et à l'épanouissement des communautés francophones minoritaires dans l'ensemble du pays. Alors que l'économie canadienne prend de la vigueur et que le gouvernement du Canada prévoit même un surplus budgétaire en 2015, force est de constater que les communautés francophones minoritaires semblent particulièrement vulnérables aux défis démographiques et économiques. Nos membres ne comptent pas jouer le rôle de spectateur. En tant que moteur économique, social et culturel de ces communautés, ils sont prêts à en faire davantage.

Dans le contexte du prochain budget, le CNFS et l'AUFC soumettent trois recommandations distinctes qui portent sur **l'apprentissage par l'expérience, l'internationalisation et la mobilité académique nationale**.

L'apprentissage par l'expérience

Dans son document de consultation sur la science et la technologie publié au début de 2014, le gouvernement du Canada a été le premier à reconnaître l'excellence en recherche dans le secteur de l'éducation postsecondaire. La prochaine stratégie quinquennale du Canada en matière de sciences, technologies et innovation qui devrait sortir à l'automne de 2014 vaudra capitaliser sur la force de ce secteur qui, bon an mal an, forme une main-d'œuvre hautement qualifiée, compétente et innovatrice. Il est vrai que l'aptitude des chercheurs universitaires à collaborer avec l'industrie est bien reconnue et que les collèges se font déjà remarquer par l'aide qu'ils apportent aux petites et moyennes entreprises en matière de commercialisation de technologies, de produits et de procédés nouveaux. Toutefois, si on veut un Canada plus novateur, il faudra davantage créer des rapprochements entre les partenaires et donner aux chercheurs et aux étudiants l'occasion d'acquérir une expérience en entreprise qui leur permettra de trouver des solutions concrètes aux problèmes du secteur privé.

L'apprentissage par l'expérience ne fait pas que favoriser la pollinisation des idées. Selon un sondage réalisé en 2013 par le Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE), les grands employeurs estiment que les stages sont des leviers importants qui permettent de répondre à la demande en matière d'expérience de travail et qui servent de tremplin vers un premier emploi de type professionnel pour les jeunes. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant que le Comité permanent des finances ait lui-même recommandé dans son rapport de juin 2014 intitulé « *L'emploi chez les jeunes au Canada : défis et solutions potentielles* » que le gouvernement du Canada continue à investir dans des stages, notamment dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

Dans ses trois derniers budgets, le gouvernement du Canada a multiplié les investissements en vue d'accroître le nombre de stages en entreprise, et il faudra garder le cap en portant une attention particulière aux besoins des communautés francophones minoritaires. D'une part, l'accroissement des stages dans les entreprises de ces communautés facilitera la rétention des diplômés et, d'autre part, fera naître des idées porteuses de nouveaux emplois.

Afin de valoriser l'apprentissage par l'expérience de leurs étudiants et de leurs chercheurs, le CNFS et l'AUFIC recommandent que le gouvernement du Canada accorde son appui à la mise en œuvre d'un programme de stages en entreprise à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaire de la francophonie canadienne en situation minoritaire.

L'internationalisation

En cette ère de mondialisation, c'est grâce à l'internationalisation de notre système d'éducation postsecondaire que nous pourrions former les vrais leaders de demain, des hommes et des femmes qui seront ouverts au pluralisme et au plurilinguisme. Parce qu'ils auront côtoyé des étudiants internationaux sur leurs campus ou auront fait un stage d'études à l'étranger, ces leaders manifesteront une grande ouverture d'esprit à l'égard des rapports interculturels et seront ainsi mieux préparés à jouer un rôle de premier plan dans nos sociétés mondialisées.

Les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne n'ont pas tardé à se mettre à l'heure de l'internationalisation et à en faire bénéficier leurs communautés qui sont fortement demandeuses d'immigrants. Pour contrer le vieillissement de la population, l'exode des jeunes et la pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans nos collectivités, nos membres ont compris qu'il fallait se tourner vers l'immigration et l'intégration économique des étudiants internationaux. Ces étudiants de tous les coins du monde sont des candidats de choix pour s'installer dans les communautés francophones minoritaires.

Le recrutement des étudiants internationaux n'est pas la seule sphère d'activité de nos collèges et de nos universités membres en matière d'internationalisation. Au fil des ans, nos membres ont conclu de multiples accords avec des établissements postsecondaires étrangers qui ont permis l'échange de professeurs et d'étudiants et mené à la mise en œuvre de nombreux partenariats avec des chercheurs étrangers. Ils ont aussi créé de solides réseaux de collaboration internationale, souvent dans les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, en vue de former des professionnels sur place et ainsi de contribuer non seulement à l'essor des communautés locales mais également au développement économique mondial.

Dans un contexte mondial de plus en plus concurrentiel, le Canada ne veut pas être laissé pour compte en matière d'éducation internationale. C'est pourquoi il vient de se donner au début de 2014 un plan d'action quinquennal, la *Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale*. Au moment où les autres pays développés et les pays émergents renforcent leur présence à l'échelle internationale en investissant dans l'internationalisation, le gouvernement du Canada doit pouvoir compter sur l'appui de tous ses partenaires, y compris les collèges et les universités de la francophonie canadienne, pour mettre en œuvre sa nouvelle stratégie dont l'objectif premier est de doubler le nombre d'étudiants internationaux au Canada d'ici 2022. Nos membres souscrivent certes à cet objectif louable mais veulent aussi contribuer à part entière à la réalisation de deux autres objectifs énoncés dans la stratégie, soit de mettre en lumière l'atout de la langue française au Canada et d'accroître la part du Canada sur le marché international des étudiants francophones.

Maintenant que le Canada s'est donné un plan d'action en matière d'éducation internationale, le temps est venu de faire des investissements stratégiques. La création récente des programmes de bourses du Jubilé et de Nelson Mandela est un pas dans la bonne direction. L'éducation internationale étant un moteur important de l'économie des communautés francophones minoritaires, il est souhaitable d'envisager un programme ciblé de mobilité internationale bidirectionnelle qui s'adressera aux collèges et aux universités de la francophonie canadienne. Ce programme permettra aux professeurs, étudiants et chercheurs canadiens de faire un stage à l'étranger et aux meilleurs étudiants internationaux d'obtenir des bourses d'études ou de recherche. Il aura ainsi pour effet de renforcer la présence des collèges et des universités de la francophonie canadienne sur les marchés francophones étrangers et, par le fait même, facilitera la mise sur pied de partenariats avec les établissements francophones des pays émergents ou en développement.

Dans le contexte des efforts que déploie le Canada pour favoriser le développement économique durable des pays de la francophonie mondiale, nos membres se disent également prêts à faire leur part en établissant des collaborations inter-établissements avec les pays francophones en développement de l'Afrique et du Moyen-Orient. De telles collaborations pourront mener à la formation de professionnels sur place ou à distance, par exemple des enseignants ou du personnel médical, ou encore servir à guider les établissements des pays en développement dans l'élaboration de leurs programmes d'enseignement.

Afin que les communautés francophones minoritaires bénéficient pleinement de la vague d'internationalisation en matière d'éducation postsecondaire et dans le sillon de la nouvelle stratégie du Canada en matière d'éducation internationale, le CNFS et l'AUFC recommandent que le gouvernement du Canada mette sur pied un programme de mobilité internationale bidirectionnelle à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaire de la francophonie canadienne en situation minoritaire et soutienne la création de collaborations entre ces établissements et ceux de la francophonie mondiale.

La mobilité académique nationale

La mobilité académique nationale est une autre façon d'assurer le rayonnement des établissements de la francophonie canadienne et la vitalité des communautés que nous desservons. Le vécu des dernières années parle par lui-même. L'AUFC participe en effet à un projet de mobilité étudiante interprovinciale grâce au soutien des gouvernements du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick. Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du Québec a d'ailleurs identifié la mise en œuvre d'un programme de mobilité étudiante entre le Québec et les autres provinces comme l'une des initiatives principales de son plan d'action quinquennal 2012-2017. Dès le départ, l'objectif visé a été d'aller au-delà du projet actuel et de mettre sur pied un programme de mobilité académique nationale.

Ainsi, afin de créer de plus grandes synergies entre les établissements de langue française, y compris ceux du Québec, il y aurait lieu d'envisager d'étendre le projet actuel de mobilité étudiante aux professeurs et aux chercheurs afin de favoriser des collaborations au sein d'équipes de recherche interuniversitaires, multidisciplinaires et interprofessionnelles. Un tel programme élargi inciterait les petites universités à profiter des échanges professoraux avec les grands établissements pour accroître leur capacité d'offrir certains cours. Dans son ensemble, il servirait à promouvoir l'identité et l'unité canadiennes en exposant les participants aux différents milieux de la francophonie canadienne.

Reconnaissant que de tels échanges auront des retombées positives sur la communauté collégiale et universitaire francophone de même que sur les collectivités francophones de tout le pays, le CNFS et l'AUFC recommandent que le gouvernement du Canada accorde son appui à un programme de mobilité académique nationale à l'intention des professeurs, des chercheurs et des étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire de langue française au Canada.

Énoncé des recommandations

En vue du prochain budget fédéral de 2015, le CNFS et l'AUFC soumettent les trois recommandations suivantes :

Que le gouvernement du Canada accorde son appui à la mise en œuvre d'un programme de stages en entreprise à l'intention des étudiants et des chercheurs des établissements d'enseignement postsecondaire de la francophonie canadienne en situation minoritaire.

Que le gouvernement du Canada mette sur pied un programme de mobilité internationale bidirectionnelle à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaire de la francophonie canadienne en situation minoritaire et soutienne la création de collaborations entre ces établissements et ceux de la francophonie mondiale.

Que le gouvernement du Canada accorde son soutien à la mise en œuvre d'un programme de mobilité nationale à l'intention des professeurs, des chercheurs et des étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire de langue française au Canada.

Description du CNFS et de l'AUFC

Le CNFS est un regroupement pancanadien de onze établissements d'enseignement universitaire et collégial, de six partenaires régionaux et d'un Secrétariat national. Il contribue à accroître l'offre active des services en santé et des services sociaux en français dans les communautés francophones minoritaires par la formation de professionnels, francophones et bilingues, et par la recherche qui se rattache à cette formation et aux besoins en santé de ces communautés.

L'AUFC compte quatorze établissements d'enseignement universitaire répartis dans sept provinces à l'extérieur du Québec. Elle vise à bonifier la qualité et le rayonnement de l'apprentissage, de l'enseignement et de la recherche universitaires en français, par la concertation de ses membres et la représentation de leurs intérêts communs au Canada et à l'étranger.

Nombre de mots : 1 998